

S'engager dans la démarche



de



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

En partenariat avec l' **agefiph** 
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Vous candidatez à la démarche H+ Formation

démarche qualitative d'accueil en formation des personnes en situation de handicap de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- ① Vous réalisez votre autodiagnostic en ligne : <http://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/autodiagnostic>. Cela permet un positionnement de votre organisme sur ses pratiques actuelles en matière d'accueil en formation des personnes en situation de handicap
- ② Le/la futur.e Référent.e H+ de votre organisme suit la formation
- ③ Vous actualisez votre autodiagnostic et réalisez votre plan d'actions
Vous bénéficiez pour cela du conseil et de l'accompagnement du CRDI
 - ↪ une rencontre est organisée entre le/la Référent.e H+, la direction et tout collaborateur intéressé & le CRDI en vue du comité de concertation : échange, visite de votre organisme, point sur votre autodiagnostic et votre plan d'actions.
- ④ Le CRDI présente votre dossier au Comité de concertation



Comité de concertation présidé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

•••⊕ Le CRDI présente votre candidature :

- Présente l'organisme
- Son plan d'actions
- Les documents preuves

•••⊕ Décision du jury :

- Avis favorable : signature de la charte qualitative pour 3 ans et validation du plan d'actions à mettre en œuvre, avec ou sans points d'étape / point de suivi ou audit intermédiaire
- Avis défavorable : une présentation ultérieure est possible





Bénéfices attendus pour la personne en situation de handicap

- Une possibilité concrète d'accéder à la formation
- Une garantie d'avoir un accompagnement dans l'organisme, avec un interlocuteur identifié : le.la Référent.e H+
- La prise en compte de ses éventuels besoins spécifiques
- Un plus grand potentiel d'insertion professionnelle
- Une meilleure intégration sociale
- Une réelle égalité des chances

Bénéfices attendus pour l'organisme de formation

- Des outils de positionnement par rapport au handicap
- Des équipes formées à la thématique du handicap, aux mesures d'aides et aux acteurs dédiés
- Une organisation en cohérence avec l'accueil de personnes handicapées
- Un développement des compétences pédagogiques en matière d'individualisation des parcours
- Une valorisation de son activité
- Une reconnaissance de ses actions en faveur des personnes en situation de handicap par le public, la Région, l'Agefiph et les différentes partenaires



Une inscription durable dans la loi 2005



Quels engagements ?

L'établissement de formation

- Adhère sur la base du volontariat,
- Accepte un engagement contractuel et progressif pour une amélioration permanente de l'accueil des personnes en situation de handicap,
- Rend compte régulièrement de ses actions et accepte la visite éventuelle d'un expert dans le cadre du pilotage.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Autorise l'utilisation du logo H+ Formation pour une durée déterminée,
- Aide à la promotion de la démarche et la communication sur les organismes H+,
- Prend en compte la démarche qualitative dans les politiques régionales (apprentissage, formation continue, formation sanitaire et sociale).

L'Agefiph

- Finance la formation des référents et les ateliers d'échanges de pratiques,
- Les journées thématiques proposées à vos équipes pédagogiques : troubles du spectre de l'autisme, handicap psychique, déficience intellectuelle, troubles cognitifs, déficience visuelle et auditive.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes reste à votre écoute.

Pour vous accompagner :

L'équipe du Pôle Formation du CRDI
35 rue Georges Bonnet 26000 Valence 04 75 78 38 11
contact@handicap-plus.auvergnerrhonealpes.fr

Retrouver toutes
les informations concernant
la charte H+ Formation :
[Site H+ Formation](#)